CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E20406** **VALABLE JUSQU'AU** **19/07/2027**

ÉDITÉ LE 02/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/09/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 45 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EMERAINVILLE

Siret : 424 331 999 00021

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2107051

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 175265467 J 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 175265467 J 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : LES TOITURES FRANCILIENNES

Sigle : LES TOITURES FRANCILIENNES

5 AVENUE SPINOZA
77184 EMERAINVILLE

Téléphone : 01 64 73 33 39 **Fax :**

Portable : 0684164526

Responsabilité légale :
MARTA PINTO MANUEL CARDOSO GÉRANT

Site Internet :

E-mail : toiture.francilienne@wanadoo.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 561 989 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	01/07/2025
3141	Eléments accessoires de couverture		01/07/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/06/2026 08:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.